

27 jan 2010 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2010

Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins

Répartition des emplois prévus au plan de personnel entre les cadres linguistiques

Répartition des emplois prévus au plan de personnel entre les cadres linguistiques

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les cadres linguistiques de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM).

Le projet prévoit que 82 % des emplois des 5 degrés de la hiérarchie sont dévolus au cadre linguistique néerlandais et 18 % au cadre français.

Le projet a reçu l'avis favorable du Comité de gestion de la CSPM et de la Commission permanente de contrôle linguistique (CPCL).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>